

L'écho d'une loi qui faisait taire les voix étrangères

RÉUNIONS POLITIQUES Face à la crise entre la Turquie et l'UE, certains réclament le retour de la loi de 1948 soumettant, en Suisse, les orateurs étrangers à une autorisation

CÉLINE ZÜND, ZÜRICH
@celinezund

La campagne politique orchestrée par Ankara pour convaincre la diaspora de voter en faveur de la réforme constitutionnelle du président, Recep Tayyip Erdogan, sème la discorde entre Ankara et l'Union européenne. En Suisse, cette crise diplomatique pourrait bien ressusciter une mesure tombée dans l'oubli. L'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher souhaiterait le retour de l'interdiction faite aux étrangers de tenir des discours politiques sur le territoire suisse, a-t-il déclaré dans une interview à la *Basler Zeitung*. Selon l'arrêté du Conseil fédéral du 24 février 1948, abrogé en 1998, un orateur étranger ne pouvait participer à une manifestation de nature politique qu'avec une autorisation. Cette dernière lui était refusée s'il existait une crainte que la sûreté extérieure ou intérieure du pays soit mise en danger ou que l'ordre soit troublé.

L'ancien ténor UDC n'est pas le premier à réclamer le retour de cette loi. Le conseiller national PDC Daniel Fässler a déjà formulé cette demande dans une motion, déposée en septembre 2016. Là aussi, le député réagissait à l'émoi provoqué l'an dernier par la tenue d'un meeting pro-Erdogan à Cologne, en Allemagne, et redoutait la contamination.

Orateurs interdits

L'arrêté de 1948, introduit en pleine période de Guerre froide, représentait «un instrument destiné à prévenir une éventuelle subversion», a répondu le Conseil fédéral à la motion de Daniel Fässler. Par le passé, cet outil a barré la route à un certain nombre d'illustres orateurs. L'économiste belge Ernest Mandel, trotskiste, a été interdit d'entrée en Suisse en 1971. En 1974, le secrétaire général du Parti communiste espagnol, Santiago Carrillo, et l'exilée espagnole Dolores Ibaruri, invités à une manifestation

par le Parti du travail genevois, se voyaient frappés d'une interdiction de parler par le Conseil fédéral. La «Pasionaria», qui incarnait la résistance à la dictature de Franco, avait fini par braver la décision et donner un discours dans le quartier des Vernets. Entre 1985 et 1987, le Conseil d'Etat genevois s'est également servi de la loi de 1948 pour interdire au chef du Front national français, Jean-Marie Le Pen, invité par un petit parti nationaliste suisse, de discourir sur son territoire.

«Il existe en Suisse une large diaspora qui vote sur divers objets à l'étranger et qu'on ne peut priver simplement de débat politique»

LUC RECORDON, CONSEILLER AUX ÉTATS (VD/VERTS)

Or, aujourd'hui, le gouvernement considère cette loi «obsolète et anticonstitutionnelle» comme «une restriction disproportionnée de la liberté d'expression». Un avis partagé par l'ancien conseiller aux Etats vert vaudois Luc Recordon: «Je suis un partisan de la liberté d'expression. Il existe en Suisse une large diaspora qui vote sur divers objets à l'étranger et qu'on ne peut priver simplement de débat politique. Laissons-les parler et, si on n'est pas d'accord, controns-les sur le fond!»

La tenue de meetings politiques n'a rien d'inhabituel en Suisse. Pas plus tard que la semaine dernière, les supporters du candidat à la présidentielle française, Emmanuel Macron, se réunissaient à Lausanne et à Neuchâtel,



(PHOTOPRESS-ARCHIV/KEYSTONE)

En 1974, l'exilée espagnole Dolores Ibaruri, qui incarnait la résistance à la dictature de Franco, a bravé l'interdiction et a donné un discours dans le quartier des Vernets.

dans le cadre d'une campagne pour séduire les nombreux Français établis en Suisse. Luc Recordon souligne cependant une différence de taille entre la venue du ministre turc des Affaires étrangères, Mevlüt Cavusoglu, qui était prévue début mars à Zurich, et celle d'un groupe de supporters pour un candidat français en campagne: «Le ministre turc représente directement le gouvernement turc. On pourrait considérer cela comme une atteinte à la souveraineté de la Suisse.»

Si Berne n'a pas jugé nécessaire d'empêcher la venue du chef de la

diplomatie turque il y a quinze jours, ce n'est pas faute de moyens juridiques. «Actuellement, les autorités de sécurité de la Confédération disposent de suffisamment d'instruments afin d'interdire à un orateur étranger, qu'il se trouve encore à l'étranger ou déjà en Suisse, d'intervenir au cours d'un rassemblement politique», estime encore le Conseil fédéral dans sa réponse à la motion de Daniel Fässler.

Cas d'intégrisme religieux

Selon l'article 67 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), l'Of-

fice fédéral de la police (Fedpol) peut en effet interdire l'entrée en Suisse à des personnes si elles constituent, par leur participation à une manifestation, «une menace immédiate pour la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse». Dans les faits, les cas les plus fréquents concernent l'intégrisme religieux. L'an dernier, Fedpol a prononcé dix interdictions d'entrée à l'encontre de prédicateurs véhiculant un message de haine.

Quant aux autorités cantonales et locales, elles peuvent décider de bannir toute manifestation

qu'elles considéreraient comme une menace à la sécurité. Ainsi, en 2011, la venue du leader d'extrême droite Geert Wilders était annulée par la municipalité de Savièse. Le Néerlandais avait été invité par Oskar Freysinger, alors conseiller national. Là aussi, ce n'était pas le contenu de ses discours qui avait servi à justifier l'interdiction, mais le risque de trouble à l'ordre public posé par une contre-manifestation programmée. Face aux représentants d'un Etat, d'autres considérations, d'ordre diplomatique, entrent en jeu. ■

TURQUIE

Les opposants d'Erdogan en Suisse romande s'organisent

Plus de 130 000 personnes d'origine turque vivent aujourd'hui en Suisse. Dont environ 15 000 en Suisse romande. A partir du lundi 27 mars jusqu'au dimanche 9 avril, 94 000 ressortissants turcs pourront voter sur le référendum du 16 avril qui prévoit le renforcement des pouvoirs du président, Recep Tayyip Erdogan. Pour ce faire, ils doivent se rendre soit à l'ambassade de Turquie à Berne, ou à l'un des deux consulats généraux à Genève ou Zurich.

Une semaine avant l'ouverture des urnes, les adversaires les plus visibles d'Erdogan en Suisse mobilisent l'électorat. L'opposition est constituée surtout par des groupes kurdes, souvent de tendance politique de gauche. Lors d'une conférence de presse organisée ce mardi par des associations kurdes et alévis à Lausanne, les représentants ont lancé un «appel de la diaspora» pour voter non.

«Ce référendum se déroule dans des conditions difficiles», dit Ihsan Kurt, socialiste vaudois d'origine kurde et membre de la plateforme Suisse pour le non. Selon ses informations, les urnes dans les repré-

sentations diplomatiques turques seront clairement dans les mains de l'AKP, parti au pouvoir. Jusqu'à il y a peu, l'usage voulait que des observateurs et des scrutateurs de différents partis politiques organisent ensemble le bon déroulement des votations. «Aujourd'hui, nous ne pouvons plus participer au dépouillement et sommes relégués au statut d'observateurs», regrette Ihsan Kurt. La possibilité de voter au sein des représentations diplomatiques existe depuis peu de temps. «Jusqu'à il y a quatre ans, les partis islamistes ont même organisé des vols à Istanbul pour que les citoyens puissent voter dans le pays.»

Possible espionnage

Les représentants kurdes critiquent une «hyper-présidence» d'Erdogan, qui essaie de décrédibiliser l'opposition par tous les moyens. Le Parti républicain du peuple, constitué en 1923 par le père fondateur de la Turquie moderne, Mustafa Kemal Atatürk, est l'allié de fait des Kurdes pour le scrutin du 16 avril. Même si les deux

formations n'ont pas beaucoup en commun, en temps normal. «Au sein de la diaspora, un dialogue entre les responsables des différentes formations politiques existe. Mais il n'y a pas de vraie collaboration», précise Ihsan Kurt.

Des révélations sur un possible espionnage par la Turquie de critiques d'Erdogan à l'Université de Zurich ont également alerté la diaspora en Suisse romande. Mais en effet, selon les représentants de la plateforme Suisse pour le non, ce sont surtout les mosquées turques qui sont les cibles préférées de mouchards. De plus, ce sont également les liens avec le pays d'origine qui peuvent compliquer la vie des Turques en Suisse. Comme le montre le cas d'une étudiante vaudoise issue de la deuxième génération des Turcs en Suisse: en voulant se rendre à l'Université francophone de Galatasaray, elle se faisait arrêter par les autorités turques à l'aéroport. ■

MARCO BRUNNER

@MABRUCO

PANORAMA

Stratégie énergétique «sûre, propre et suisse»

La Stratégie énergétique 2050 est «sûre, propre et suisse», a déclaré mardi la conseillère fédérale Doris Leuthard, en lançant sa campagne. Le projet qui vise à sortir du nucléaire en produisant plus d'énergie verte sera soumis au peuple le 21 mai. Il vise aussi à rendre la Suisse moins dépendante de l'étranger. Celle-ci paie 13 milliards de francs par an pour importer son énergie. ATS

Réforme des retraites: appel au référendum

Plusieurs voix à gauche, en Suisse romande surtout, appellent au lancement du référendum contre le projet de Prévoyance vieillesse 2020. Elles veulent s'assurer que la campagne porte bien sur la hausse de l'âge de la retraite des femmes et la baisse du taux de conversion du 2e pilier. Elle ne doit pas se limiter aux questions techniques et financières. ATS/LT

L'initiative contre la Reithalle invalidée

A l'issue d'un débat passionné, le Grand Conseil bernois a invalidé l'initiative des Jeunes UDC contre le centre culturel de la Reithalle. Le dossier pourrait ne pas être clos, les initiants voulant porter l'affaire au Tribunal fédéral. L'initiative voulait priver la Ville de Berne de fonds issus de la péréquation financière si elle continuait à tolérer ce centre culturel alternatif. ATS

Fribourg rejette l'idée du droit de vote à 16 ans

Les jeunes Fribourgeois ne pourront pas voter ou être élus au niveau communal dès l'âge de 16 ans. Le Grand Conseil a rejeté mardi une motion en ce sens par 63 voix contre 38 et 3 abstentions. La droite a fait front contre la proposition soutenue par la gauche. L'auteur de la motion est le socialiste Simon Bischof qui, à 24 ans, est le plus jeune membre du parlement fribourgeois. ATS

Naisances

Nous avons l'immense joie d'annoncer la naissance d'

ALICE, LILA, NOÉMI

le 4 mars 2017

Aziza, Philippe, Léo, Thomas et Barthélemy MICHELI